

Impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 02 mars 2008

- > les promenades de notre commune
- > une aire de repos et de loisirs à Renoupré
- > l'Agence de développement local de Dison



DISON

ENTRE VILLE ET CAMPAGNE



Yvan Ylieff:
Bourgmestre

> ça bouge à DISON !

On ne pourrait certainement pas dire en ce moment aux personnes que l'on rencontre au centre de DISON : "Allez. Circulez. Il n'y a rien à voir". Bien au contraire, puisque depuis quelques temps, le cœur de notre Commune bat intensément au rythme des changements et transformations qui s'y opèrent.

L'imposant chantier de réhabilitation de l'ancien site Interlac rues du Moulin, Neuve, Trauty et Albert 1er qui a débuté il y a à peine quelques semaines s'exécute avec une rapidité qui impressionne. La première grande surface commerciale entre les rues du Moulin et Neuve ouvrira ses portes ... dès le printemps prochain, c'est-à-dire dans quelques semaines. Il s'agira de l'enseigne AVEVE spécialisée dans le secteur "jardins, animaux et loisirs verts".

La grande galerie commerciale le long de la rue Trauty et le vaste parking paysager situé rue Albert 1er suivront aussi dans le courant de cette année.

D'autres projets concernant ce site sont également en pleine préparation, notamment dans le cadre pour le Centre culturel de DISON, des fonds européens (FEDER) destinés à la revitalisation des centres urbains.

Une autre réalisation au centre de notre Commune sera opérationnelle avant les prochaines vacances d'été. Il s'agit de la Maison de Police de DISON, rue Léopold, en face de l'Esplanade de la Libération. L'inauguration est prévue en juin. Elle permettra à la police locale d'être plus visible de tous, mais aussi de mieux voir ce qu'elle doit voir et de veiller ainsi de la manière la plus optimale possible à la sécurité de chacun(e). Cette Maison de police, qui accueillera une vingtaine de policiers, représente un investissement à charge de la zone de police Vesdre de quelques 750.000 €, tous frais compris.

A proximité de cette Maison, l'immeuble qui sert actuellement de logement au clergé local et après bien entendu relogement de celui-ci, sera réaménagé en Maison des jeunes avec création d'aires de jeux sécurisées sous le pont de l'autoroute.

Par ailleurs, l'église Saint Fiacre fait l'objet d'études architecturales complètes en vue de sa restauration et de la sécurisation de l'ensemble de l'édifice.

Enfin, la place du Sablon après nouvelle concertation avec les habitants concernés sera reliftée, comme la maison natale d'Adolphe HARDY au numéro 79 de la place du Sablon.

Au vu de tous ces changements en cours ou en préparation, on peut donc dire : "Ça bouge au centre de DISON. Allez. Venez vite voir toutes ces nouveautés".

Le Bourgmestre
Yvan YLIEFF

SOMMAIRE

Couverture : photo du Centre Culturel

2 Sommaire
Edito

3 Avez-vous droit à une allocation
de chauffage

4 Créez votre événement à Dison !
Participez à DISON-PASSIONS

5 Les promenades de notre commune

6-7 Conseil Communal de Dison - législature
2007-2012

8 2008... le centre culturel de Dison
soufle ses 30 bougies !!!

9 Quoi de neuf sur Dison.eu ?

10 Résultat du sondage
sur la piscine communale
C'est de longue date, une habitude

11 Une aire de repos et de loisirs
à Renoupré

12 L'agence de développement local
de Dison
Les nouvelles économiques du trimestre

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de Dison - n° 01 décembre 2007

Tirage : 6200 exemplaires

Distribution : toutes boîtes

Coordination : Jean-Paul MAWET

Editeur responsable

& Rédaction : Administration communale de Dison

Rue Albert 1er, 66

Tél : 087/39 33 40

Fax : 087/34 15 87

www.dison.eu

Mise en page : perspectives

> avez-vous droit à une allocation de chauffage ?



Marc TASQUIN :
Président du CPAS

Vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants :

- le gasoil de chauffage
- le pétrole lampant (c)
- le gaz propane en vrac

Pas pour : le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville, le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne.

...et vous appartenez à une des catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie : les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité**
- veuf ou veuve, invalide, pensionné(e) ou orphelin
 - enfant handicapé ayant une allocation familiale majorée
 - chômeur de longue durée (depuis plus d'un an) âgé de plus de 50 ans
 - bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA)
 - bénéficiaire d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée
 - bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS)
 - bénéficiaire d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration
 - bénéficiaire du statut OMNIO

...et le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2^{ème} catégorie.

2^{ème} catégorie : les ménages à faibles revenus

- Le montant des revenus annuels bruts¹ imposables de votre ménage est inférieur ou égal à € 13.782,42 augmentés de € 2.551,49 par personne à charge².

3^{ème} catégorie : les personnes surendettées

- Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.

4^{ème} catégorie : les ménages à revenus modestes

- Le montant des revenus annuels nets imposables de votre ménage est inférieur ou égal à € 23.281,93 (mécanisme du maximum à facturer).

...alors, vous avez droit à une allocation de chauffage.

Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre et la catégorie à laquelle vous appartenez.

Pour prétendre à une allocation, le prix, TVA comprise, mentionné sur votre facture est égal ou supérieur à :

- € 0,49/litre pour les catégories 1, 2 et 3 ;
- € 0,59/litre pour la catégorie 4.

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre

- 3 cents et 14 cents par litre pour les catégories 1, 2 et 3 ;
- 2 cents et 7 cents pour la catégorie 4.

La livraison doit être faite :

- entre le 1^{er} septembre 2007 et le 30 avril 2008 pour les catégories 1, 2 et 3 ;
- entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 avril 2008 pour la catégorie 4.

Par hiver et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres au maximum.

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire. Depuis le 1^{er} janvier 2008, elle est élevée à € 150.

Où et quand introduire votre demande ?

Auprès du CPAS de votre commune, 31, rue de la Station et dans les 60 jours de la livraison.

Quels documents devez-vous communiquer ?

Dans tous les cas votre facture de livraison⁴ et si vous appartenez à la 1^{ère} catégorie :

- votre carte d'identité
- votre carte de sécurité sociale SIS
- la preuve des revenus du ménage, si le CPAS le demande (le plus récent avertissement extrait de rôle, la plus récente fiche de salaire, la plus récente attestation d'allocation sociale perçue...)

2^{ème} catégorie :

- votre carte d'identité
- la preuve des revenus du ménage (le plus récent avertissement extrait de rôle, la plus récente fiche de salaire, la plus récente attestation d'allocation sociale perçue...)

3^{ème} catégorie :

- votre carte d'identité
- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation de la personne qui effectue la médiation de dettes

4^{ème} catégorie :

- votre carte d'identité
- le plus récent avertissement extrait de rôle

Les montants des seuils de prix mentionnés dans ce texte valent sous réserve d'une indexation éventuelle.

¹ Si vous êtes propriétaire de bien(s) immobilier(s) autre(s) que celui que vous occupez, des règles particulières de calcul vous seront appliquées.

² Par personne à charge, on entend un membre de la famille qui dispose des revenus annuels nets inférieurs à € 2.660 (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfant).

³ Allocation maximale par litre de 13 cents pour les livraisons entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 décembre 2007 et de 14 cents pour les livraisons entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2008.

⁴ Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous demandez au propriétaire ou au gestionnaire de l'immeuble une copie de la facture de livraison pour l'immeuble ainsi qu'une attestation mentionnant le nombre de logements concernés par la facture.

> **Info**

Pour plus d'info, téléphoner au numéro de téléphone gratuit du Fonds chauffage :
0800/90.929 ou consultez leur site web : www.fondschauffage.be.



Jean-Paul MAWET:
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements
festifs
et de la communication

BIENTÔT UN CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES SUR DISON... SOYEZ ATTENTIFS.

BROCANTE - MARCHÉ BIO - SALON GASTRONOMIQUE - ÉVÈNEMENT SPORTIF - BRADERIE ...

**> créez votre événement à DISON !
Participez à DISON PASSIONS**

NOTRE AMBITION EST DE FAIRE PARLER POSITIVEMENT DE DISON À L'EX-TÉRIEUR. EN TANT QU'ORGANISATEUR DE MANIFESTATIONS, LA VÔTRE EST QU'ELLES CONNAISSENT LE SUCCÈS. C'EST POUR CONJUGUER CES DEUX PROJETS QUE LA COMMUNE LANCE LE CONCEPT DISON PASSIONS.

Le principe est simple !

Une association ou un groupement disonais veut organiser un événement ouvert au public.

En sollicitant son inscription dans DISON PASSIONS,

- il s'inscrit dans un agenda annuel concerté
- il adresse ses demandes à la commune (autorisation, aides logistiques, ...)
- il bénéficie d'un fond d'affiche avec le logo de DISON PASSIONS
- il s'inscrit dans un réseau de collaborations avec d'autres organisations disonaises.

Le 07 septembre
2008
de 10 à 18heures,

> Brocante à Andrimont dans les rues du quartier d'Ottomont.

Info et
inscription :
Mathieu DREZE :
0476/47.83.19



D'ores et déjà, la Commission des Fêtes et des Jumelages a marqué son intérêt pour le concept. Il en va de même pour l'Asbl Terroiracines qui organisera dans ce cadre la nouvelle édition de son salon du vin et de la dégustation In vino Musicas. Dans l'esprit DISON PASSIONS, cette Asbl s'est associée le concours du Centre culturel, de E-Dison (la nouvelle association des commerçants), de l'Asbl Havresac, de la commission des fêtes et des Jumelages et des Scouts de Dison.

Car le souci des autorités communales n'est pas seulement de faire parler de Dison et de faciliter l'organisation d'événements, il est aussi de renforcer la coopération entre tous ceux qui souhaitent retrousser leurs manches.

> Si l'idée vous intéresse, une seule adresse
Administration communale
Mme Annick DENOZ - Cellule communication
66 Rue Albert 1er à Dison
tél : 087.33.39.40
mail : annick.denoaz@dison.be



Stephan **MULLENDER**:
échevin des services
Etat civil/Population/
Etrangers/Jeunesse
Maisons de jeunes Tourisme

> les promenades de notre commune

SUR NOTRE TERRITOIRE, NOUS AVONS LA CHANCE DE DISPOSER DE QUATRE PROMENADES PÉDESTRES FLÉCHÉES QUI NOUS PERMETTENT DE DÉCOUVRIR NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET TOURISTIQUE.

Depuis plusieurs années, des jeunes de notre commune sont engagés durant les grandes vacances pour entretenir et embellir ces différents parcours avec l'aide de nos ouvriers communaux.

Ce seul entretien ne suffit malheureusement pas à garder nos sentiers praticables tout au long de l'année.

C'est pourquoi l'Administration communale a décidé d'adhérer au projet de la Région wallonne appelé "WALLO'NET".

Celui-ci a pour but, grâce au regroupement de plusieurs communes faisant partie d'une Maison du tourisme d'engager l'équivalent de deux emplois temps plein pour améliorer les infrastructures et embellir les promenades.

Voici une présentation sommaire de deux de ces promenades ainsi que leurs atouts et caractéristiques. Les deux suivantes vous seront présentées lors du prochain numéro.

>1. Promenade Monsieur Renkin

La promenade commence au chemin des 3 Fontaines et la découverte de la Fontaine à Mignon est située au fond d'un petit ravin entre le plateau des Croisiers et le bois de Bellevaux, lieux qui abritaient jadis la chapelle de la Chantoire du Val Saint Anne dont il ne reste que ruines aujourd'hui. Passage dans le chemin de Nasroué pour arriver à la ferme Hick et descendre le Chemin du vieux Moulin qui donne accès au ru de Bilstain.

Le promeneur arrive alors à l'endroit où était édifée la Maison de Jean Sans Peur qui a été démolie il y a une trentaine d'années. Après avoir remonté le chemin de Jean-sans-peur, on arrive au cimetière d'Andrimont, puis sur le chemin de la Neuville pour rejoindre de nouveau la ferme Hick et revenir sur ses pas pour regagner le chemin des 3 Fontaines.

La Promenade se termine par la découverte de la grotte de la Chantoire appelée également grotte des Sottais ainsi que par le pont de fil d'archal datant du début du XIX siècle.

Cette promenade a le mérite de faire découvrir ou redécouvrir aux marcheurs divers endroits chers au patrimoine local disonais.

Le Musée de Verviers, par exemple, possède plusieurs pièces provenant de la grotte des Sottais. Ces lieux chargés d'histoire gardent la trace de notre passé pour qu'au travers de cette promenade, ils soient sans cesse redécouverts et appréciés par les petits et grands.



> 2. Promenade Léon Flamand

Au point de départ, découverte de l'Eglise saint Jean Baptiste qui se dresse fièrement au centre du Village. Sous l'Ancien régime, Mont était plus important que Dison. La promenade longe la Maison Ortmann, puis offre un panorama vers Thimister-Clermont, Haute Saurée et Tapeu.

Après la place du Tiège et la descente vers Wesny, les points de vue sur Verviers, Dison, Andrimont et Botister méritent l'attention. A basse Mont, on admire la ferme de Matacou, puis Clisore et les deux fermes Guette-Merry, avant de découvrir le site karstique de la grotte Bebronne au Trockay, au croisement de plusieurs sentiers à travers les prés (échaliers).

La brochure explicative accompagnant la promenade et disponible à l'Administration communale de Dison permet aux promeneurs de prendre connaissance du passé de la Commune.

La promenade dépeint un paysage bucolique changeant au gré des saisons et du temps, mais garantissant à tout moment un espace où règne calme et sérénité.

Au-delà du caractère informatif que revête cet itinéraire, il valorise la Commune et reste le garant pour qu'à travers le passé de Dison, on revisite aujourd'hui et dans le futur le patrimoine disonais.



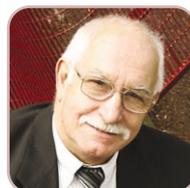
> Conseil Communal de Dison

YLIEFF Yvan
Bourgmestre
avenue du Centre, 128
4821 Dison



ALBERTAL Jean
Conseiller communal
rue Pire Pierre, 36
4821 Dison

BONNI Véronique
Echevine
rue du Corbeau, 4
4820 Dison



CUGINI Emile
Conseiller communal
rue de Verviers, 30
4821 Dison

FORMATIN Willy
Echevin
cité de Husquet, 51
4820 Dison



BRACH Francine
épse **HENROTTE**
Conseillère communale
avenue Jardin Ecole, 106
4820 Dison

MAWET Jean-Paul
Echevin
clos du Stockay, 8
4821 Dison



VROOMEN Muriel
Conseillère communale
rue Sous le Château, 63
4821 Dison

MULLENDER Stéphan
Echevin
route de Henri-Chapelle, 56
4821 Dison



GARDIER Pascale
épse **BONAVENTURE**
Conseillère communale
avenue Nicolas Crutzen, 49
4820 Dison

BROCKAERT Vinciane
Echevine
rue de Mont, 101
4820 Dison



COLLART Brigitte
épse **BAGUETTE**
Conseillère communale
rue Neuve, 70
4820 Dison

RENARD Marcel
Conseiller communal
allée du Bourgmestre Miessen, 4
4821 Dison



LIEGEOIS Audrey
Conseillère communale
rue Albert de t'Serclaes, 73, 1er étage
4821 Dison

JEANGETTE Benoit
Conseiller communal
Montagne de l'Invasion, 142
4820 Dison



HAMERS Didier
Conseiller communal
chemin de la Neuville, 88
4821 Dison



- législature 2007-2012

MAHAUX Séverine
Conseillère communale
rue du Bois, 75
4820 Dison



SACRE Véronique
Conseillère communale
rue Trauty, 27
4820 Dison

FANIEL Georges
Conseiller communal
rue Albert Thomas, 96, boîte 6
4821 Dison



BONAVENTURE Claudine
épse **CORREIA REBELO**
Conseillère communale
Sur le Tombeux, 41
4821 Dison

LESPIRE Jacques
Conseiller communal
rue du Biez, 15
4820 Dison



PIRENNE Bénédicte
épse **SCHARTZ**
Conseillère communale
chemin du Vieux Moulin, 8
4821 Dison

DELAVAL Jean-Michel
Conseiller communal
avenue Reine Elisabeth, 33
4820 Dison



> Conseil de l'Action Sociale

TASQUIN Marc
Président du C.P.A.S.
rue Anne de Molina, 68
4821 Dison



CARDELLI Adriana
épse **CUGINI**
Conseillère de l'Action sociale
rue de Verviers, 30
4821 Dison



ROYEN Marie Isabelle
épse **VAN OVERSTRAETEN**
Conseillère de l'Action sociale
rue de Husquet, 56
4820 Dison



PAQUAY Alain
Vice président du C.P.A.S.
Conseiller de l'Action sociale
rue Jean Melein, 28
4821 Dison



WERISSE Danielle
Conseillère de l'Action sociale
Avenue du Foyer, 114
4820 Dison



MOONEN Philippe
Conseiller de l'Action sociale
Cité Martin Lejeune, 6
4820 Dison



REMACLE Christelle
Conseillère de l'Action sociale
rue Albert de T'Serclaes, 65
4821 Dison



BLANJEAN Joseph
Conseiller de l'Action sociale
rue Jean Melein, 39
4821 Dison



KNAUF Joseph
Conseiller de l'Action sociale
Rond point René Jurdant, 5
4820 Dison





Véronique **BONNI**:
députée Communautaire,
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

> 2008 ...

le Centre culturel de Dison souffle ses 30 bougies !!!

> Un peu d'histoire...

1978 - 2008 Faites le compte, 30 années de culture à Dison.
10 ans après la mouvance post 68, sous l'impulsion de Yvan YLIEFF
le centre culturel - à l'époque appelé Foyer culturel - voyait le
jour. Il s'agissait du premier organisme dans l'arrondissement.
Il prend d'abord ses quartiers au Château d'Ottomont et crée le
mensuel Présence.
Il s'installera un peu plus tard au centre de Dison rue des Ecoles à
proximité de l'Administration Communale et de la salle des Fêtes
Luc Hommel.
Tout au long de ces 30 années, le centre culturel n'aura qu'un
objectif, développer la culture pour TOUS.



> Un peu ... de tout

Un centre culturel est un lieu qui propose notamment une programmation de spectacles, d'expositions, de conférences MAIS aussi des animations socioculturelles à destination de la population locale. Créations artistiques, valorisation du patrimoine, éducation permanente, animations et aides aux associations locales sont les principales missions d'un centre culturel.

Le CC Dison est à la pointe puisque depuis toujours vous pouvez assister au cycle du mercredi des Petits veinards, au cycle des voyages du mercredi, au cycle Pin Pon qui permet aux artistes locaux de se lancer, à la Fête de la Musique.

Au niveau de l'éducation permanente, la MaiZon accueille les jeunes dans le cadre d'activités extra scolaires, des visites culturelles sont organisées et bien sûr vous pouvez découvrir 10 fois par an le mensuel Présence.

Dans le cadre de la vie associative, le centre culturel soutient les quartiers dans leurs activités (Nuit des Petits Monstres, Fête de Neufmoulin, Fête de l'Elan,...)

Le centre culturel a été reconnu Centre d'Expression et Créativité. Nous accueillons environ mille hommes et femmes dans nos ateliers musicaux, d'arts plastiques, d'impro

> Un peu ... de festivités !

30 ans ça se fête.

Appel aux créateurs de notre commune
...réalisez une petite Gayole.

En vue de réaliser des œuvres originales sur le thème de l'évasion, 30 cages sont disponibles au centre culturel. Les œuvres constitueront une exposition de prestige inaugurée le 26 avril.

Artistes locaux

Début avril, les rues de Dison et d'Andrimont seront décorées par des réalisations d'artistes locaux. Des reproductions seront accrochées aux poteaux d'éclairage et vous découvrirez les drapeaux spéciaux "trentième anniversaire"

C'est la fête

La Pisseroule, bière spéciale trentième sera proposée lors de toutes les activités. Vous pourrez également l'apprécier dans divers commerces de la commune. Bière spécialement brassée à l'occasion avec une étiquette décalée.

Partie officielle

Venez nombreux le samedi 26 avril à la salle des fêtes Luc Hommel
Partie académique et **partie festive** avec le vernissage de l'expo "Evadez-vous grâce à la culture" suivie d'un blind test et d'une animation musicale

Tout à une fin MAIS pas n'importe quelle fin

Pour clôturer ce 30ième anniversaire, des fêtes de la musique exceptionnelles programmées sur deux jours (les 28 et 29 juin). Nous retournerons sur les lieux de création du centre culturel, au Château d'Ottomont.

Le 28 juin programmation typiquement rock avec une after party et un d.j. clôturera la soirée de samedi. Le dimanche 29 juin sera Familial avec une place importante pour les enfants.

Et l'avenir

L'équipe du centre culturel vous réserve encore bien des surprises. Chacun et chacune ayant des milieux d'idées à vous faire partager et découvrir !!

Des spectacles à la pelle, des animations, des divertissements, des rencontres, des découvertes ... rien que du bonheur pour les petits et les grands.

La petite salle de spectacle devrait être rénovée et mise à neuve dans les prochaines semaines, l'éclairage de la salle des fêtes adapté et nous croisons les doigts pour que le projet FEDER puisse aboutir auprès des instances européenne et permettre ainsi de déménager sur le site Interlac pour encore mieux développer une culture pour tous. Il valorise la Commune et reste le garant pour qu'à travers le passé de Dison, on revisite aujourd'hui et dans le futur le patrimoine disonais.



Vinciane **BROCKAERT**
échevine
des budget et finances
de la recette communale
des sports
des associations/autorisations
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

> quoi de *neuf* sur *Dison.eu* ?

Vous cherchez les coordonnées d'un commerce, d'une société, d'une association, d'un club sportif, ...?

Le Bottin de l'Espace Citoyen est là pour vous aider.

Le bottin reprend toutes les associations, commerces et entreprises, professions libérales qui ont fait la demande de figurer sur l'Espace Citoyens.

Chaque membre du bottin est présenté de la manière suivante :

Asbl Jeunesse & Sports - CSLI Dison

✉ Rue Pire Pierre 30 bis
4821 - ANDRIMONT

Contact : **Thierry HENRY**

Tél : **087/335580**

Email : fa400536@skynet.be

Informations complémentaires

- nom
- adresse
- responsable
- téléphone
- fax
- e-mail
- site internet

Les informations complémentaires offrent la possibilité d'avoir une page internet personnalisée.

Le Bottin est divisé en trois grands "thèmes" ; ces "thèmes" sont divisés en "catégories" et "sous-catégories".

Vous souhaitez figurer dans le bottin de la commune ?

Rien de plus simple faites-vous membre de l'Espace Citoyens et devenez actif au sein de votre commune. Les informations complémentaires offrent la possibilité d'avoir une page internet personnalisée, faites la demande à votre administration communale dès votre inscription.

L'Espace Citoyen est un service mis à disposition gratuitement par l'Administration.
C'est aussi une vitrine pour les internautes extérieurs à la Commune.

Que doit-on faire ? S'inscrire, Comment ? www.dison.eu, clic sur



Vous cherchez une information sur votre Commune -> <http://www.dison.eu>

Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet et de son complément l'Espace Citoyen :
info@dison.be



> c'est de longue date, une habitude.

Vinciane **BROCKAERT**:
échevine
des budget et finances
de la recette communale
des sports
des associations/autorisations
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

C'est en janvier et février qu'il nous est possible d'admirer les prouesses des gymnastes de la commune.

Et oui, la commune compte sur son territoire des sociétés royales de gymnastiques, qui chacune leur tour, organisent une manifestation permettant aux parents et amateurs de gymnastique de découvrir les prouesses sportives des jeunes et moins jeunes.

La Royale nationale célèbre cette année son 140ème anniversaire. Société fondée en mars 1868, la **Royale Nationale** accueille les gymnastes au Centre Culturel et Sportif de l'Industrie, rue de l'Industrie, 44.



Sa cadette, la société des **Volontaires**, fête cette année son 95ème anniversaire. La société des Volontaires accueille les sportifs au gymnase sis rue Neuve, 79.

A elles deux, ces sociétés totalisent 235 ans au service du sport, de la jeunesse et de la santé.

Diverses sections accueillent jeunes et moins jeunes, filles ou garçons. Depuis la naissance de ces sociétés consacrent du temps et de l'énergie pour que chacun trouve dans le sport un lieu d'épanouissement ou de défi.

Nombres de champions de Belgique ont été formés à Dison.

A force de volonté, d'entraînement et de persévérance des jeunes se sont illustrés aux divers engins. D'autres, en mettant en œuvre les mêmes qualités, ont trouvé un juste équilibre entre sport et développement harmonieux. De nombreux bénévoles consacrent soirées et week-end à l'encadrement des sportifs. Sans eux, difficile pour un club de survivre.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'une ou l'autre société ?

Alors n'hésitez pas à contacter les présidents

➤ Pour la Royale nationale :

Monsieur Jean Lahaye au 087/33.67.42

➤ Pour Gym Dison, Les Volontaires :

Monsieur Emile Benoît : 0494/49.79.78 ou 087/46.37.52

Ou mieux encore, rendez-vous à l'une ou l'autre adresse afin d'y découvrir ce sport qui allie équilibre, force, grâce et développement.

> résultats du sondage sur la piscine communale publié dans le bulletin communal "Impulsion" de décembre 2007

Vous avez été très nombreux à participer au sondage sur la piscine de Dison publié dans la brochure trimestrielle disonaise "IMPULSION" et sur le site internet officiel et nous vous en remercions.

Grace à vous l'Administration communale a une meilleure vue d'ensemble de l'opinion de ses administrés et pourra agir en conséquence afin d'encore mieux vous servir.

Il ressort que les disonaises et disonais connaissent assez bien leur piscine, qu'ils s'y sentent bien et qu'ils la fréquentent avec plaisir régulièrement.

La propreté de l'eau et des cabines remportent tous les suffrages au même titre que la sécurité et la surveillance

du bassin. Soulignons encore la **disponibilité du personnel** qui ne manque pas de vous satisfaire.

Vos remarques constructives permettront à l'Administration de chercher des solutions au problème du **parking**. Des études sont d'ores et déjà en cours auprès de l'ASBL Jeunesse et Sports pour une éventuelle **modification des horaires**.

Si vous avez d'autres remarques concernant la piscine, n'hésitez pas à utiliser la boîte à suggestions placée dans les locaux de la piscine. Chaque remarque est examinée par l'ASBL Jeunesse et Sports.

Les résultats complets du sondage sont disponibles sur le site Internet de la Commune <http://www.dison.eu>



WillyFORMATIN:
échevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

> une aire de repos et de loisirs à Renoupré en 2008



L'idée d'un tel projet naît en 1995. Le seul site possible (car occupant une position centrale dans le quartier) est situé à proximité de l'église.

Malheureusement, la commune n'en est pas propriétaire. Les deux parcelles appartiennent à Electrabel et à la Régionale verviétoise et sont situées en zone forestière. Des courriers de demande de mise à disposition des terrains concernés sont envoyés en 1996 aux deux propriétaires. Sans réponse de leur part, des rappels sont expédiés en 1997. Electrabel réagit en refusant la mise à disposition demandée.

En 1999, le périmètre du projet est revu. Celui-ci jouxte l'édifice du culte et appartient à la fabrique d'église. Après divers contacts avec les membres de celle-ci, la mise à disposition du terrain est envisagée.

En juillet 2000, la Région Wallonne est consultée afin de tenter d'obtenir des subventions.

En décembre de la même année, le conseil communal décide de passer un marché de services avec un architecte. L'architecte est désigné début 2001 et en juillet, il dépose un avant projet à l'Administration communale. Après analyse par les services, il apparaît que cet avant projet ne correspond pas à la demande formulée par le collège échevinal.

En septembre 2001, une réunion est organisée par la commune avec les habitants du quartier. Suite aux remarques du collège et des riverains, l'avant projet est modifié.

Il subira six modifications en trois ans dont certaines sont demandées par la région via la cellule infrasports suite à une demande officielle de subside.

En juillet 2005 la région wallonne décide que l'avant projet ne peut bénéficier de subvention car l'espace multisports n'a pas les normes minimales requises et il est impossible de l'agrandir compte tenu de la disposition des lieux. En octobre, la fabrique d'église met le terrain à la disposition de la commune.

L'avant projet est soumis aux habitants du quartier via M. Deblire (ancien conseiller communal) et M. Bidoul (directeur de l'école) en novembre 2005. Après avis favorable de leur part, le projet est commandé à l'architecte qui le dépose en mars 2007.

Le conseil communal d'avril 2007 décide d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché (104.178 € sur fonds propres) qui sera attribué par adjudication restreinte.

La procédure de travaux est enclenchée. Après un appel officiel lancé aux entrepreneurs, 11 firmes se portent candidates et le collège communal du 28 janvier 2008 arrête la liste des entrepreneurs qui pourront remettre une offre.

La séance d'ouverture des soumissions est prévue pour la fin du mois de février.

L'adjudicataire pourrait être désigné à la mi mars et les travaux commenceraient dès le mois d'avril.

Dernière précision : le délai d'exécution est de 80 jours ouvrables.



Jean-Paul **MAWET**:
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements
festifs
et de la communication

CHAQUE PARTI DÉMOCRATIQUE L'AVAIT
INSCRIT À SON PROGRAMME ÉLECTORAL ...

> l'Agence de Développement Local de DISON...

... ENTAMERA BIENTÔT SES TRAVAUX.

Ce fut une des premières décisions du Conseil communal en 2007 : Dison devait bénéficier d'une Agence de développement local (ADL). Cette décision vient enfin de recevoir l'agrément du Ministre de l'Economie, M. Jean-Claude MARCOURT.

Les missions de cette agence seront multiples :

- **Etude de grandes questions locales** : en matière de logement, de politique de la jeunesse, de mobilité, d'environnement, ...
- **Coopération avec les associations** : que ce soit dans le développement de réseaux de partenariat ou dans l'organisation d'événements locaux
- **Communication & Marketing** : dans le prolongement des initiatives déjà engagées par la commune, l'ADL veillera particulièrement à dynamiser l'image de Dison, tant pour les Disonaises et les Disonais que pour l'extérieur.
- **Economie et Emploi** : Ici, l'ADL se voit confier deux missions spécifiques : il s'agit en effet de créer deux structures particulières. Le "Guichet des Entreprises" aura pour mission principale d'informer les entreprises et les investisseurs sur les opportunités locales. Le "Guichet de l'Emploi" ambitionnera quant à lui de proposer les opportunités professionnelles aux nombreuses personnes sans emploi sur le territoire communal.

Si la commune participe à la gestion de l'ADL, ses principaux acteurs doivent en être les associations locales. C'est en effet dans le souci de faire collaborer celles-ci, que l'appel a été lancé à leur adhésion à l'ADL.

Nous lançons ici un appel à toutes les associations et organisations locales pour qu'elles adhèrent à l'ADL.

Rien de plus simple ! Il suffit de poser sa candidature en qualité de membre effectif en adressant un courrier à

Agence de Développement Local Asbl

A l'attention de M. J.P. MAWET
66, rue Albert 1er
4820 DISON

Réponse rapide assurée !!!

Liste des membres fondateurs de l'ADL :

- La Commune de Dison
- Le Centre culturel
- L'Agence de Développement Local de Dison
- Le C.I.E.P. - M.O.C. de Dison
- La 17e Unité Scoute Duché de Limbourg (Unité scoute de Dison)
- La C.S.C.
- La Crèche "Les Petits Loups"
- Solidarité Dison, asbl
- Jeunesse et Sports, asbl

Dès le 1er avril, l'agence sera opérationnelle. Sans aucun doute, l'ADL fera reparler d'elle dans un prochain numéro.

> Les **nouvelles économiques** du trimestre

→ Le 11 janvier dernier, la nouvelle **association des commerçants disonais E-DISON** a été créée.

→ En date du 14 janvier 2008, le Collège provincial a accordé à la Société **IMMO DISON** l'autorisation de **construction d'une galerie commerciale sur le site interlac**

→ La **librairie Leclere**, rue Albert 1er à Dison, sacrée **meilleure agence hippique de Wallonie** dans le réseau librairies.

→ **Réouverture** de l'établissement **les Arcades**, rue Albert 1er à Dison